

# LIMALONGES

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2014

Le huit décembre deux mil quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 18 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal** : 1<sup>er</sup> décembre 2014

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Biraud Alain, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Nicolas Cluseau, Fombelle Morgan, Fouché Sylvie, Bonnisseau Denis, Moraud Franck, Deschamps Valérie, Bouyer Nadia

**Absents excusés** : Hauwaert Gaëlle

**Absents** : Airault-Mounier Stéphanie,

**Secrétaire de séance** : Nathalie Léoment

La séance étant déclarée ouverte, Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

#### **Réfection de l'éclairage public**

L'entreprise Delaire a présenté un dossier sur la réfection de l'éclairage public (49 points lumineux dont 40 points à remplacer).

Le Montant total des travaux serait de l'ordre de 54 000 €. Un appel d'offres sera nécessaire.

La commune pourrait prétendre à une subvention de l'ADEME plafonnée à 15 000 €.

Un dossier sera fait en conséquence et déposé avant le 15 décembre 2014.

Le conseil municipal autorise le maire à constituer ce dossier de demande de subvention.

#### **Effacement réseau électrique « rue du stade »**

Le maire informe le conseil que les travaux d'effacement de réseau aurait dû être réalisés pendant le réaménagement de la place du centre bourg.

Une délibération en ce sens avait été prise le 19 novembre 2013.

Cependant ERDF n'a pas été prévenu à temps et les travaux de la place ont été effectués avant l'effacement de réseau prévu.

La convention avait été signée le 5 décembre 2013 avec une clause de résiliation de 441 €.

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération, une pénalité de 441 € sera due à ERDF.

## **Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;
- que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2015 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

Il précise que si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat. Ce nouveau contrat résultant de cette consultation aurait les caractéristiques suivantes : durée du 01/01/2016 au 31/12/2019. Régime du contrat : capitalisation.

### **Le conseil municipal décide :**

que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée.

## **Travaux voirie**

Le maire donne lecture d'un courrier du conseil général concernant les travaux sur la route départementale 113 et la route départementale 948.

Ce courrier ne répond pas à ce que la commune avait demandé, notamment au niveau de la D 948 et de la sortie de Dessé vers Les Maisons-Blanches. Un courrier leur sera adressé.

## **Plantations massifs place de la mairie**

Une commande de plantes assorties a été passée à La Jardinerie de La Garenne à Ruffec pour 993.15 € pour le fleurissement du bourg.

## **Vœux du maire**

Ils auront lieu le dimanche 4 janvier à 11 h, salle de la Cendille.

Kir – Jus d'orange – toasts pris aux 3 fleurs à condition qu'ils soient faits du matin.  
Rassemblement à 9 h 30 pour la préparation des tables rondes et de la salle.

## **Divers**

1. Problème de taupes sur le terrain de foot : contrat Placenet à renouveler
2. Heures de réunion du conseil municipal : 20 h l'hiver et 20 h 30 l'été
3. Infos diverses